

Sommaire

Mandement qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Mgr CHARLES MONTAULT DES ISLES (Mandements et Actes, année 1839).....	2
L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). La reconstitution : Arrivée de Mgr Montault et premières décisions et actes (RA, année 1898).....	10
Vie de Mgr Montault des Isles, év. d'Angers (1802-1839) (SR, année 1899).....	35
Le Concordat et le diocèse d'Angers , nomination de Mgr Montault (SR, année 1902).....	39
Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839) (AH, année 1910-1911).....	42



MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

Du Diocèse d'Angers,

LE SIÈGE VACANT,

*Qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de
Monseigneur CHARLES MONTAULT DES ISLES, Evêque
d'Angers.*

Les Vicaires Généraux Capitulaires, le Siège vacant, au Clergé
et aux Fidèles du Diocèse, salut en N. S. J.-C.

Le deuil universel qui couvre le Diocèse, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, les regrets unanimes dont l'expression éclate de toutes parts, attestent que le douloureux événement qui nous oblige à élever aujourd'hui la voix au milieu de vous, est regardé partout comme une calamité publique.

Et quel autre nom lui donnerions-nous en effet? Le Seigneur, dont nous devons adorer les décrets, lors même qu'il nous frappe et nous afflige, a retiré du milieu de nous celui que, dans sa miséricorde, il avait établi le Pasteur de nos âmes, et qui était, depuis plus de trente-sept ans, notre guide, notre modèle et notre père!

Son grand âge, la diminution journalière de ses forces, l'impossibilité où il se trouvait depuis quelque temps de remplir des

fonctions qu'il aimait, parce qu'elles le rapprochaient de vous; la précaution attendrissante qu'il prenait de recommander d'avance ses derniers moments aux prières des âmes pieuses, le soin presque exclusif qu'il mettait à se préparer à son éternité, tout nous faisait sentir qu'il touchait au terme de sa longue et sainte carrière.

Mais ces présages trop certains d'une fin qui approchait, ont semblé augmenter encore l'amour du troupeau pour le pasteur qu'il allait perdre, et rendre plus vive la douleur publique.

Cette affection universelle, cette tendre vénération dont il était l'objet, Monseigneur Charles MONTAULT les devait aux éminentes et douces vertus qu'il a constamment pratiquées pendant son long Episcopat. Si tous ses diocésains le pleurent comme un père, c'est qu'il en a eu pour tous l'amour et la bonté. Si toutes les classes, toutes les opinions unissent et confondent leurs regrets sur sa tombe; s'il n'y a qu'une voix pour bénir sa mémoire, c'est que son cœur n'a connu d'exclusion à l'égard d'aucun de ceux que la foi lui faisait regarder comme ses frères, et que l'effusion de sa charité n'a jamais été arrêtée par aucune des considérations qui tiennent à la terre.

Il a traversé les circonstances les plus difficiles sans laisser à qui que ce soit, et sans garder lui-même contre personne un souvenir amer.

Comme le divin maître dont il s'efforçait de retracer en lui la ressemblance, il a passé au milieu de nous en faisant le bien; aucune de ses journées n'a été vide, et il n'a su se délasser qu'en changeant de bonnes œuvres.

Tout entier au soin de son troupeau et aux devoirs de sa charge pastorale, il ne sortit de son diocèse que lorsque des circonstances impérieuses lui en imposèrent l'obligation. Ces rares et courtes absences n'eurent presque jamais pour motif que de porter aux diocèses voisins, privés de leurs premiers pasteurs, les secours spirituels qu'ils réclamaient, et que les vénérables prélats qui gouvernent aujourd'hui ces diocèses nous ont rendus depuis avec un si affectueux empressement.

A peine donna-t-il, à de longs intervalles, quelques jours à une famille digne de toute son affection et dont il était lui-même tendrement chéri.

Et qui ne sait, N. T. C. F., quels furent les fruits de ces longues années d'une résidence gardée si religieusement?

Quand la divine Providence appela Monseigneur MONTAULT au gouvernement de ce diocèse et que le vicaire de J.-C. lui en confia la conduite, partout la religion pleurait sur des ruines; les temples étaient détruits, les autels profanés, leurs ministres sans asiles; les passions déchainées pendant les jours mauvais qui avaient précédé, restaient émues comme les vagues de la mer au sortir d'une violente tempête; les enfants de la même patrie ne se regardaient point comme frères; la milice sainte elle-même était partagée en deux camps, et le sanctuaire était désolé par une division profonde.

Le Seigneur qui avait vu l'affliction de son peuple, et qui en avait pris pitié, envoya vers lui notre pieux prélat, et lui donna, avec la mission de remédier à tant de maux, les qualités nécessaires pour y réussir.

La sagesse et la persévérance de son zèle rendirent bientôt au culte divin sa première majesté et ses pompes antiques. Rien ne put se soustraire à la douce et pénétrante chaleur de sa charité. Il contribua de toute l'autorité que lui donnaient son caractère et ses vertus à calmer les ressentiments, à concilier les esprits, à réunir les cœurs. Il effaça jusqu'aux dernières traces des dissensions religieuses, et bientôt il eut la consolation de voir qu'il n'y avait plus dans son vaste diocèse qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Que pourrions-nous dire, N. T. C. F., du zèle avec lequel il créa tous les établissements et favorisa toutes les pieuses institutions qui étaient nécessaires pour assurer la perpétuité du Sacerdoce, pour rendre à la Religion une salutaire influence et pour multiplier ses bienfaits?

Il voulut que son Palais Episcopal servît de berceau au Séminaire diocésain. Secondé par deux prêtres dignes d'associer leur dévouement au sien, et qui ne redoutaient aucun sacrifice quand il s'agissait des intérêts de l'Eglise, il établit ces deux Ecoles ecclésiastiques où nos jeunes lévites se forment, avec un succès qui nous donne de si consolantes espérances, à la science et aux vertus sacerdotales.

Il encouragea toujours par la protection la plus bienveillante, et, autant qu'il lui fut possible, par les secours les plus généreux, cette multitude d'établissements pieux et charitables qui offrent, sur presque tous les points du diocèse, une éducation chrétienne aux enfants des

pauvres, un refuge au repentir, un abri protecteur à l'innocence en péril, à toutes les infirmités, à toutes les douleurs humaines des consolations et des soulagements.

Et combien d'actions saintes, N. T. C. F., son humilité n'a-t-elle pas dérobées à notre connaissance ? Sa main gauche ignorait ce que faisait sa main droite, et content de déposer ses bonnes œuvres dans le sein de Dieu qui devait les lui rendre, il semblait en perdre le souvenir.

Il ne fut qu'une chose dont il garda toujours une douloureuse mémoire. *Accusateur empressé et sévère de lui-même*, comme c'est le propre du juste, l'unique trait de sa longue et belle vie qu'on lui ait entendu rappeler, c'est celui qu'il a effacé par un repentir et une pénitence de quarante-cinq années.

Il était attaché par le fond de ses entrailles à l'Eglise Romaine, centre nécessaire de l'unité catholique ; et il semble que Dieu n'ait permis qu'il soit un instant sorti de cette arche sainte que pour lui faire sentir plus vivement le besoin et le bonheur d'y demeurer à jamais.

Dans la circonstance la plus grave et la plus mémorable où se soit trouvée l'Eglise de France, depuis son rétablissement (1), il soutint avec une courageuse énergie les droits du Saint-Siège et la primauté de juridiction que J.-C. a donnée sur l'Eglise universelle au Successeur de Pierre. La divine Providence a voulu qu'avant de mourir il reçut déjà une douce récompense de ce dévouement filial. Le Pontife suprême qui occupe aujourd'hui avec tant de sagesse et d'édification le Siège Apostolique, lui a donné de sa haute estime et de son affection particulière, une marque bien précieuse et dont le cœur du vénérable vieillard a été tendrement ému (2).

Ce qui soutenait tant de vertus, ce qui en ravivait continuellement la source, c'était la vive piété qui l'unissait à Dieu.

Vous l'avez vu, N. T. C. F., pendant la célébration des saints Mystères et dans l'exercice de toutes les fonctions de l'épiscopat : son recueillement profond n'attestait-il pas la vivacité de sa foi et l'ardeur

(1) Le concile national de 1811.

(2) N. S. P. le Pape Grégoire XVI lui a envoyé son portrait, en accompagnant cet envoi des paroles les plus bienveillantes et les plus flatteuses.

de sa dévotion ? Combien de fois n'avez-vous pas été touchés de cette majestueuse et douce gravité qui brillait alors sur son visage , et qui répondait si bien à l'auguste simplicité des cérémonies sacrées qu'il accomplissait ?

Il ne suffisait pas à sa ferveur d'observer tout ce qui était de précepte : il ajoutait chaque jour , malgré les travaux dont il était quelquefois surchargé , de longues prières à celle dont le caractère sacré qu'il avait reçu lui imposait l'obligation ; et , pour animer sa ferveur par la mortification , il sanctifiait chaque semaine par un jour de jeûne.

Ces édifiantes habitudes n'ont fait que se fortifier avec les années ; elles n'ont souffert , dans sa vieillesse la plus avancée , ni interruption ni affaiblissement. Fidèle et heureux serviteur ! à l'arrivée de son maître , il a été trouvé uniquement attentif à accomplir les ordres qu'il en avait reçus.

Ce fut après avoir célébré le sacrifice adorable de l'autel , et pendant qu'il assistait à l'office canonial , qu'il éprouva cette première défaillance , dont la nouvelle commença à jeter l'inquiétude et la crainte dans sa ville épiscopale. Ce fut encore en finissant une fervente mais pénible récitation de son office , et le livre sacré entre les mains , qu'il fut atteint du long évanouissement à la suite duquel il a été placé sur son lit de mort.

A partir de ce moment jusqu'à son dernier soupir , il n'a pas arrêté une seule de ses pensées à la terre. Sa bouche ne s'est ouverte que pour prier et pour bénir , ses regards mourants ne se fixaient que sur la croix du Sauveur , il y collait ses lèvres avec amour ; et , dans les moments même où son intelligence ne réglait plus leurs mouvements , ses mains défaillantes ne cessaient de tracer ce signe sacré sur son front et sur son cœur.

Nous en avons , N. T. C. F. , la ferme et consolante espérance , une mort précédée de tant d'œuvres saintes , accompagnée d'une si douce et si confiante résignation , nous dirions presque d'une suavité si céleste , a été précieuse devant Dieu ; et le pieux pontife à qui elle a été accordée comme la dernière et la plus grande des grâces est réuni , dans le séjour éternel de la lumière et de la paix , aux saints évêques qu'il comptait parmi ses prédécesseurs.

Toutefois , comme il faut à l'âme qui quitte ce monde , pour qu'elle entre immédiatement dans la joie de son Seigneur , une pureté sans tache et une pénitence qui ne laisse rien à expier , nous ne pouvons rester sans quelque sollicitude pour le vénérable et cher défunt dont nous pleurons la perte. Les pieux suffrages qu'il a réclamés avec une foi si vive et tant d'humilité de tous ceux dont la religion faisait ses enfants , aucun d'eux ne les lui refusera.

Vous prierez pour lui , Prêtres vénérables , vous dont il honorait et consolait la vieillesse, et qui avez partagé dans toute leur durée ses longs et glorieux travaux. Vous offrirez pour lui la victime dont le sang efface les péchés du monde , vous qui avez reçu par l'imposition de ses mains le pouvoir de l'immoler sur l'autel et de la présenter à Dieu. Vous prierez pour lui , vous qui faisiez sa consolation par votre austère régularité et par les exemples que vous donnez au monde dont vous avez fui les agitations et les dangers ; et vous, pieux instituteurs de l'enfance dont il aimait à encourager et à bénir les utiles et modestes travaux ; et vous , épouses de J.-C. , à qui il a ouvert tant de saints asiles et qui , dans vos vocations diverses , avez toujours été l'objet de ses sollicitudes de prédilection. Pauvres qu'il a nourris , affligés qu'il a consolés , fidèles de tous les âges , de toutes les conditions , qu'il visitait avec tant de bonheur dans ses courses apostoliques , qu'il a tant édifiés par de saints exemples , sur qui il a appelé si souvent les bénédictions du ciel , tous vous prierez pour lui , parce qu'il vous a tous aimés , et qu'à tous il a fait tout le bien qui était en son pouvoir.

Mais là ne doivent pas se borner vos prières et vos supplications , N. T. C. F. , vous devez demander avec de vives et continuelles instances au Prince des Pasteurs , *à qui il appartient d'appeler au saint ministère et de préparer à en remplir dignement les fonctions sacrées* , qu'il suscite pour remplacer celui que nous pleurons , un Prêtre fidèle , qui soit selon son cœur , qui marche , lui aussi , dans la paix et l'innocence , qui , rempli de l'amour de ses frères , prie beaucoup pour le peuple dont il aura la conduite , et qui lui serve de guide et de soutien dans la voie étroite qui conduit à la vie.

Le samedi 3 août.

Saint-Serge, à 7 heures et demie du matin.

4.° MM. les Aumôniers des Communautés religieuses, Hospices et Colléges, les Prêtres habitués et les Frères des Écoles chrétiennes, se réuniront au Clergé de leurs paroisses respectives.

5.° Des Messes basses seront dites, par les Prêtres désignés à cet effet, chacun de ces trois jours, aux Autels préparés dans la Salle Synodale;

6.° Les Communautés religieuses, non cloîtrées, seront admises dans la Salle, chaque matin, à 7 heures, et pourront y entendre la Sainte Messe;

7.° La Salle sera ouverte au public, depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir;

8.° Le vendredi 2 août, à 5 heures précises du soir, on chantera dans l'Église cathédrale, les Matines des morts. Le Clergé est invité à y assister.

9.° Le samedi 3, à 9 heures précises, tout le Clergé de la ville et tous les Ecclésiastiques des paroisses hors de la ville qui pourront s'y réunir, seront rendus, en habit de chœur, à l'Église cathédrale, pour assister à la levée du corps, à la Procession, à la Messe solennelle et à l'inhumation.

Donné à Angers, le 30 juillet 1839.

A. MONTALANT, Vic.-Gén.

R. REGNIER, Vic.-Gén.

DESGARETS, Vic.-Gén.

QUINCÉ, Chanoine,

H. BERNIER, Prêtre.

ANGERS, LAUNAY-GAGNOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

DE L'ÉVÊCHÉ.

qu'il accepte, sur les conseils de M. Émery, a toutes les qualités nécessaires, malgré les indignités dont il s'accuse, pour opérer la reconstruction matérielle, morale et doctrinale de cette église, théâtre de tant de désolations.

•

I

Arrivé à Angers le 31 mai 1802, et descendu à l'hôtel Lantivy¹, qui est occupé provisoirement par le préfet son frère, il reçoit le clergé le lendemain, 1^{er} juin. Le jour même, il invite les membres du clergé constitutionnel à une conférence secrète, leur présente à signer une formule qu'ils discutent, qu'ils adoucissent, qu'ils signent enfin, et, sur une nouvelle invitation, ils reviennent le lendemain, mais cette fois sans pouvoir s'entendre avec l'évêque. L'évêque, en effet, leur prêche d'abondance de cœur le repentir et l'humilité : or, le repentir et l'humilité ne sont point des vertus constitutionnelles. Dufour², vicaire constitutionnel de Saint-Samson³ et secrétaire du « Presbytère angevin⁴ », raconte ce qui se passa : « Nous nous trouvâmes entourés dans la salle de plus de soixante prêtres dissidents. Nous ne les regardions plus alors comme nos adversaires, persuadés que nous allions nous donner mutuellement le baiser fraternel. Quelle fut notre surprise quand M. l'Évêque, dans un discours aussi pathétique qu'insinuant, déclara

¹ Aujourd'hui boulevard de la Mairie, 22, et rue David, 31.

² Dufour, le seul chanoine de Chemillé assermenté. Il mourut curé de Lézigné.

³ Aujourd'hui hangar du jardin des Plantes.

⁴ « Le Presbytère angevin » était ainsi composé : Ferré, curé de Saint-Samson ; Caillaud, curé de la Trinité ; Bestier, prêtre (ancien capucin, qui devait mourir curé de Baracé) ; Dufour, vicaire de Saint-Samson, membre et secrétaire du Presbytère.

que, s'étant rétracté devant M. le Cardinal-légat du serment qu'il avait fait de se soumettre à la *Constitution civile du clergé*, il espérait qu'ils voudraient bien lui pardonner d'avoir persécuté l'Église, puisqu'il en avait témoigné un repentir sincère qu'il ressentirait toute sa vie, et qu'il les pria de nous accorder la même grâce, parce que nous avions fait entre ses mains la rétractation qu'il avait exigée de nous, et qu'il se réservait de nous relever lui-même des censures et irrégularités que nous avions encourues. A cette proposition, ayant obtenu la parole, je lui déclarai que la formule que nous avions signée ne portait aucune expression de *rétractation* . . . ; que nous serions toujours disposés à faire les premières démarches pour nous réunir cordialement à nos confrères, mais que nous ne ferions rien de contraire à notre conscience, à notre honneur, ni aux vues du gouvernement ; que, puisqu'il persistait sur la demande d'une rétractation, et qu'à défaut d'icelle il nous faisait défense d'assister à son installation . . . , nous allions, sans nous écarter du respect que nous lui devons et de la soumission que nous lui avons jurée *, écrire au gouvernement¹. Là-dessus, ils écrivent à Fouché, ministre de la police générale, et à Portalis, ministre des cultes ; et, le 7 juin, le ministre des cultes leur donne raison. Alors M^{sr} Montault, jugeant toujours de leurs intentions par les siennes, puisque leurs erreurs avaient été communes, leur propose une nouvelle formule ; mais cette nouvelle formule ne fait que les aigrir davantage. Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, fameux dans nos troubles politiques, puis agent de Bonaparte dans les négociations du Concordat, nommé, en récompense, évêque d'Orléans, et qui a la prétention de réorganiser le culte en Anjou, écrit, le 24 juillet, au général Girardon, commandant de la division de Maine-et-Loire : « Je reçois à l'instant un ordre par

¹ *Précis servant de défense pour le clergé assermenté d'Angers, signé Dufour.*

lequel le premier Consul me demande un rapport détaillé sur ce qui s'est passé et se passe à Angers par rapport à l'évêque. Il paraît vivement irrité contre lui. Je vous prie de me donner en diligence tous les détails qui dépendent de vous ou qui sont à votre connaissance¹. » Pendant ce temps-là, M^{sr} Montault négocie de nouveau et, malgré l'obstination de vingt constitutionnels qui refusent toute signature pour quoi que ce soit, la réunion se fait enfin. Bernier s'en moque : « Voilà donc nos constitutionnels réunis à leur évêque, écrit-il au général Girardon. On leur a fait signer une formule que l'on a envoyée ici et qui a également déplu à Rome et au gouvernement. Le cardinal a tancé l'évêque ; M. Portalis a aussi dit son mot. Pour moi, j'ai ri et je me suis tu. Quelle farce que ces demi-rétractations qui ne tiennent ni à un parti ni à l'autre ! »

Les constitutionnels ont donc fait, non pas leur rétractation, mais leur réunion. Il s'agit maintenant de les placer, ou plutôt de les déplacer, car les fidèles seraient scandalisés de voir rentrer purement et simplement ces schismatiques qui ne semaient que la mort et qui ne recueillaient que des malédictions. Or, dans la ville d'Angers, il y a deux églises constitutionnelles : celle de Saint-Samson, transférée à Saint-Serge, et celle de la Trinité. M^{sr} Montault fait venir Ferré, curé de Saint-Samson, et Caillaud, curé de la Trinité : il les prie de vouloir bien lui remettre les clefs de leurs églises avec leur démission ; en reconnaissance, il nommera Ferré chanoine honoraire. Les deux curés donnent leur démission, remettent les clefs de leurs églises, et l'évêque s'empresse d'envoyer dans ces deux cures des prêtres orthodoxes. Mais voilà que des brouillons, excités par Dufour, profitent de la faiblesse de Ferré, âgé de plus de quatre-vingts ans, le décident à reprendre le gouvernement de sa paroisse, font fermer les portes de l'église avec

¹ A. Joubert, *Lettres inédites de l'abbé Bernier*.

des cadenas et empêchent le nouveau curé d'y entrer. M^{sr} Montault a beau se transporter sur les lieux : il est accueilli par des vociférations et des insultes dans les scènes les plus grossières ; il a beau faire ouvrir de force les portes de l'église et installer son curé : son curé subit un tel sort, qu'il est obligé de quitter la place. Cette lutte fait jeter les hauts cris aux constitutionnels d'Angers, de Saumur, de tout le diocèse ; ils s'agitent, ils publient des articles de journaux, des brochures, des pamphlets, et le général Girardon, reprenant le système des révolutionnaires de 1791, écrit à Paris que plusieurs curés de l'Anjou sèment des germes de dissension dans leurs paroisses et tendent à réorganiser une nouvelle guerre civile. A la suite de cette dénonciation, M^{sr} Montault est mandé à Paris.

« Arrivé à Paris, raconte-t-il, je reçus du ministre de l'intérieur l'invitation de me rendre à Saint-Cloud et d'y attendre les ordres du premier Consul. Pendant deux jours, je me rangeai parmi ceux qui, dans les galeries de Saint-Cloud, attendaient un regard de Bonaparte à l'heure où il passait au milieu d'un brillant état-major. Le troisième jour enfin, il se tourna brusquement vers moi : « M. l'évêque, qui êtes-vous et pourquoi êtes-vous ici ? » — « Je suis l'évêque d'Angers et j'attends vos ordres. » — « Votre diocèse va mal, et je comptais sur vous. » — « Vous avez été mal informé : la paix règne dans l'Anjou, aucun prêtre ne songe à troubler le gouvernement ; j'en apporte ici des preuves irrécusables. » — « En êtes-vous sûr, M. l'évêque ? » — « Oui, et j'en réponds sur ma tête. » Après ce dialogue, Bonaparte s'éloigne. Pendant deux jours encore, M^{sr} Montault se retrouve chaque matin dans la même galerie et à la même heure, sans que Bonaparte, qui s'entendait à humilier les gens, parût le remarquer le moins du monde. Enfin, le troisième jour, il dit à l'évêque : « Eh quoi, Monsieur, vous êtes encore ici ! » — « J'attendais que vous me donnassiez l'ordre de me retirer. » — « Allez,

votre diocèse réclame vos soins. N'oubliez pas que le gouvernement compte sur votre active coopération. » L'évêque revient en Anjou. Mais le préfet, son frère, accusé de le soutenir, est appelé à une autre préfecture, qu'il n'accepte pas, et il est remplacé par M. Nardon.

Il faut donc s'occuper des constitutionnels dans des conditions plus difficiles encore que précédemment. Le gouvernement veut que les constitutionnels soient replacés, parce que les constitutionnels, au milieu du bouleversement de la foi, de la discipline, du sacerdoce et des lois, ont toujours été pour tous les gouvernements révolutionnaires, et qu'à ce titre ce sont des gens sur qui Bonaparte peut compter ¹. L'évêque, au contraire, dirigé par M. Meilloc, ancien supérieur du séminaire, voudrait les écarter. L'intrigant Bernier ne manque pas de s'entremettre. Le 3 octobre, il écrit au général Girardon « qu'après son voyage à Angers il avait cru tout terminé avec l'évêque, mais que l'évêque, poussé par M. Meilloc, avait tout changé et que tout était à recommencer ». Le 15 octobre, il écrit encore : « Votre évêque entend ses intérêts à merveille. Son organisation eût été admise demain ; mais on lui a posé pour conditions : Ferré à Saint-Samson ², Marchand ³ dans une cure et Tardif ⁴ pour vicaire général. Tardif a trop d'esprit, l'évêque n'en veut pas pour vicaire général. Marchand est trop ferme, il lui déplairait dans une cure. Ferré est déplacé et il a promis qu'il ne le déplacerait pas de nouveau. Ainsi il donne pour réponse aux trois questions *néant*. Il a même insinué que le préfet le traiterait mieux

¹ Il le dit lui-même dans sa *Correspondance*.

² Ferré était curé de Saint-Samson depuis 1758.

³ Marchand avait été curé de Baracé avant la Révolution, agent national de Baracé pendant une partie de la Révolution, curé constitutionnel de Baracé à la fin de la Révolution, depuis 1799, à son retour de l'île de Ré où il avait été déporté.

⁴ Tardif était docteur en théologie, ancien vicaire de la Trinité et, titre suprême, ami de Bernier.

que nous. Alors M. Portalis et moi lui avons dit qu'il pouvait écrire au préfet, mais que ni moi je n'admettrais le travail, ni M. Portalis ne le proposerait au premier Consul sans cela. Il doit écrire aujourd'hui au préfet, je vous en prévient¹. » Hélas ! « la raison du plus fort étant toujours la meilleure », il fallut encore céder. Le constitutionnel Ferré fut remplacé à Saint-Samson (Saint-Serge), le constitutionnel Marchand obtint la cure de Saint-Georges-sur-Loire ; Tardif ne devint pas vicaire général, il est vrai, mais, en compensation, il fut nommé chanoine titulaire. A Saumur, triste pays où la plupart des curés avaient fléchi le genou devant l'idole, ce fut la même agitation et le même dénouement. Il fut aussi maintenu, ce César Minier, curé constitutionnel de Nantilly, qui se vantait de ne s'être pas rétracté et qui n'aimait rien tant que de s'entourer de prêtres jureurs.

Encore s'il n'y avait que cette difficulté ! Mais le clergé fidèle, profondément attristé de tomber sous la houlette de l'ancien évêque de la Vienne, manque de confiance dans son nouveau pasteur. M^{sr} Montault ne va-t-il pas être comme plusieurs de ces constitutionnels qui, nommés à des évêchés après le Concordat, se vantent, jusque dans des écrits imprimés, de s'être moqués et de se moquer encore de l'absolution de leurs censures ? Et ces préventions, aussi injustes qu'irréfléchies, ne restent pas muettes, loin de là : combien de fois ne se laissent-elles pas emporter à de coupables manifestations ! « Que dire, s'écrie M^{sr} Montault, des afflictions morales qui chaque jour torturaient mon âme ? Des prêtres dont j'aimais à reconnaître la foi, la science, l'intégrité des mœurs, me livraient une guerre qui, pour être cachée, n'en était pas moins violente. Fiers de leurs titres, ils m'accablaient de leurs injurieuses récriminations. Sans doute, je les avais méritées, mais la

¹ A. Joubert, *Lettres inédites de l'abbé Bernier*.

charité chrétienne aurait peut-être voulu qu'on me les épargnât. Si j'avais été tenté de quelque sentiment d'amour-propre ou de complaisance en moi-même, les lettres anonymes et même signées, que je recevais chaque jour, étaient bien de nature à rabattre ma suffisance et mon orgueil. O mon Dieu, vous m'avez éprouvé, vous avez connu ma faute, puissiez-vous connaître mon repentir ! Ces épreuves que vous m'envoyiez, je les recevais de votre main paternelle ; car, ô mon Dieu, ce n'est pas la mort du pécheur que vous voulez, mais sa conversion. • Au milieu de ces amertumes, il fait ce qu'il fallait faire pour éviter, autant que possible, des froissements inévitables. Il maintient dans leurs anciennes cures presque tous les anciens curés ; il nomme à la cure de la cathédrale Saint-Maurice M. Touchet, ancien docteur régent en la Faculté de théologie d'Angers, ancien chanoine du Chapitre de Saint-Maurille, déporté en Espagne en 1792 ; il prend pour vicaire général, avec l'un de ses amis et compatriotes, M. Prieur, le doyen de l'ancien Chapitre de la cathédrale, M. de Villeneuve ; il n'oublie pas, non plus, les deux prêtres de Saint-Sulpice qui avaient eu la charge du diocèse pendant la Révolution ¹ : M. Meilloc est nommé vicaire général honoraire et M. Courtin doyen du nouveau Chapitre ². Enfin, malgré tous les obstacles accumulés par le

¹ Si nous ne trouvons pas trace de cette administration, que nous avons déjà indiquée, elle n'en fonctionnait pas moins, comme elle pouvait, au besoin par délégation. Ainsi, en 1799, M. Omo, caché à la Pitauderie de Chemazé, fut averti par M. Malines, qui s'était retiré auprès de la famille de Quatrebarbes à Château-Gontier, en compagnie d'autres prêtres fugitifs, que, dans une réunion secrète tenue à La Chapelle-sur-Oudon, par trente-six prêtres, sur l'invitation de M. Meilloc, vicaire général du diocèse d'Angers, M. Malines avait été nommé vicaire à Mesnil... A. Joubert, *Histoire de Mesnil et de ses seigneurs d'après des documents inédits* : *Revue du Maine*, XXI, 218.

² Voici, d'ailleurs, les noms des chanoines et des curés d'Angers de la première nomination, après le rétablissement du culte. *Chanoines* : François Courtin, René Jubeau, Joseph Herbert, Pierre Vaillant, Jacques Saillant, François Follenfant, Gabriel Aubry, Jean-René Tardif. *Curés* : *Saint-Maurice*, François Touchet ; *La Trinité*, Simon Gruget ; *Saint-Serge*, Ferré ; *Notre-Dame*, Gabriel Bougué ;

despotisme du gouvernement, par les intrigues de Bernier, par l'endurcissement des constitutionnels et par la défiance des catholiques, les cadres sont refaits, le service est rétabli, l'Église d'Angers reprend son culte ¹. Le temple n'est plus abandonné, son toit n'est plus percé à jour, et, comme on a dit, l'eau du ciel ne vient plus mouiller la face du croyant agenouillé ; mais, si improvisés qu'ils soient encore au milieu des ruines, ils reparaissent, les sanctuaires des villes et des villages, avec le son de la cloche qui chante l'*Angelus* à tous les vents, avec les chants pieux qui parlent aux cœurs purs, avec le parfum des autels, avec les beaux versets de l'Évangile, avec la foi, l'amour, la charité, la pitié, l'infini, et, impuissance des persécutions les plus furieuses ! la génération nouvelle vient prier à la place même où avaient prié les générations passées !

II

Mais cette reconstruction matérielle ne sera rien sans la reconstruction morale qui en est le ciment. Lorsque le jour de sa première visite pastorale fut venu, M^{sr} Montault écrivit à tous ses curés : « Nous allons vers vous dans un esprit de paix et de charité. . . L'un des principaux objets de notre visite sera d'opérer la réunion des esprits et des cœurs. » C'était bien, en effet, la première passion de son

Saint-Laud, Maurille Batard ; *Saint-Joseph*, Desroches ; *Saint-Jacques*, Henri Maugin ; *Sainte-Thérèse*, Sigogne.

¹ De toutes les églises catholiques d'Angers, la chapelle des Ursulines, rue des Ursules, transformée en magasin de fourrages, fut la première ouverte au culte après la paix. C'est dans cette chapelle, aménagée en toute hâte, que M^{sr} Montault dit la messe pendant les quelques semaines qu'il demeura à l'hôtel Lantivy, voisin des Ursulines.

âme, que cette harmonie qui doit unir entre eux tous les membres du troupeau. Mais nulle part la tâche n'était aussi difficile, parce que nulle part la lutte n'avait été aussi violente.

A peine le nouvel évêque avait-il touché la terre de l'Anjou et vu la première ville de son diocèse après son départ de Loudun, que cette division entre les membres du clergé le frappa d'une façon qui, tout en l'attristant, fit briller, pour la première fois, la mansuétude de son esprit conciliateur. C'était à Saumur. M^{gr} Montault, invité par M. Minier, curé constitutionnel de Nantilly, avait promis de se rendre à son invitation lors de son passage. Le clergé de Saint-Pierre, à la tête duquel se trouvait le vénérable M. Forest, revenu de la déportation en Espagne, crut qu'il était de sa dignité de ne pas se rendre à Nantilly. Qui donc, se disait-il, pourrait aller chez ces constitutionnels, amas impur que le cloître avait vomi, que le sacerdoce avait rejeté; chez ces constitutionnels, qui avaient été assez lâches pour fouler aux pieds la conscience et ses remords, l'honneur et ses lois, assez impudents pour braver l'Église et son chef, l'Éternel et ses foudres, assez criminels pour accepter et soutenir cette *Constitution civile du clergé*, principe de tout le mal? . . . On décida que, bon gré malgré, le nouvel évêque serait détourné de sa route et conduit à la cure de Saint-Pierre. Un vicaire de Saumur, l'abbé Breton¹, monte à cheval, va au-devant de l'évêque et, à l'entrée de la ville, saisit les rênes des chevaux et, en dépit des réclamations de M^{gr} Montault, le conduit à Saint-Pierre. Le bon évêque ne peut s'empêcher de sourire de cette incartade du pétulant vicaire, aborde les prêtres réunis à Saint-Pierre, exalte leur courage dans l'exil, s'humilie devant eux, leur prêche

¹ L'abbé Breton, professeur de philosophie au petit séminaire avant la Révolution, déporté en Espagne; à son retour, nommé successivement vicaire de Saint-Pierre de Saumur, aumônier du collège de Saumur, curé de Montfaucon, enfin curé de la cathédrale, où il mourut, à l'âge de soixante-neuf ans, le 20 janvier 1837.

la tolérance mutuelle, l'oubli de ces dissensions ecclésiastiques dont l'Église ne peut que souffrir, et, prenant congé d'eux : « Messieurs, dit-il, vous me permettrez de ne pas faire trop attendre ce bon M. Minier, qui, à cette heure, me prend peut-être pour un Normand. Vous, M. Forest, et vous, Messieurs, vous me ferez le plaisir de m'accompagner à la cure de Nantilly. » Entraînés par cette angélique douceur, tous le suivent avec empressement et, réunissant les prêtres fidèles et ceux qui ne l'avaient pas été, il leur parle avec une onction si apostolique, qu'il les touche jusqu'aux larmes.

C'est ainsi qu'il débute, et c'est ainsi qu'il continue. Il veut combler à tout prix l'abîme creusé par la Révolution entre les deux catégories du clergé ; car que faire si le clergé ne se réunit pas sincèrement ? Un jour, en arrivant dans une paroisse, il apprend que deux prêtres y vivent sans jamais se voir. Il demande au curé pourquoi lui et son confrère ne se rendent pas les devoirs qu'ils se doivent mutuellement. Poussé, comme l'on dit, dans ses derniers retranchements, le curé finit par avouer qu'il ne consentira jamais à nouer des relations avec un apostat. « Hélas ! mon cher, se récria le saint évêque, vous n'y pensez pas. Vous voulez donc m'excommunier, moi aussi ? Croyez-moi, allons ensemble faire cette visite et, quel qu'ait été le passé, vivons toujours en bons frères. » La visite fut faite, et les deux ecclésiastiques, luttant de vertu, vécurent, depuis ce jour, dans une affection qui ne fut rompue que par la mort.

M^{sr} Montault veut faire davantage encore : son plus grand désir, c'est que tous les prêtres unis entre eux le soient aussi avec leur évêque. Connaissant les préventions qui existent contre lui, il ne manque aucune occasion de les dissiper ; coûte que coûte, il faut que l'on réponde à son amour par l'amour. Les traits abondent dans cete vie toute composée d'abnégation. Un jour, il doit y avoir chez le

curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, M. Mauxion, une grande réunion d'ecclésiastiques revenus de la déportation et bien connus pour leur peu de sympathie à l'endroit du nouvel évêque d'Angers, ancien évêque constitutionnel de la Vienne. De plus, le curé invite à cette réunion M. Prieur, vicaire général, compatriote de M^{gr} Montault, et dont la conduite pendant la Révolution, sans être coupable, n'avait pas été très héroïque, puisque, malgré son refus, il avait été élu évêque constitutionnel des Deux-Sèvres. Et il l'invite, car il faut tout dire, pour s'égayer devant lui aux dépens de M^{gr} Montault. L'intention n'était assurément pas des plus édifiantes ; mais il faut croire, ce qui est très probable, qu'au fond de leurs cœurs, ces ecclésiastiques voulaient montrer par là qu'ils avaient cruellement souffert et qu'ils étaient encore prêts à souffrir. Et puis, il est si facile de s'arranger de façon à dire du mal avec honneur, avec mérite, et même à dire du mal dans l'intérêt du bien, surtout lorsqu'il s'agit de tomber sur les supérieurs ! . . . M. Prieur croit devoir informer M^{gr} Montault de l'invitation qu'il vient de recevoir, et Monseigneur l'engage tout de suite à s'y rendre. Puis, soupçonnant qu'il y a dans cette réunion quelques dispositions peu bienveillantes à son égard, au jour convenu et à l'heure dite, il monte en voiture et se rend au dîner. Grande est la surprise du curé de Saint-Aubin, de ses convives et de M. Prieur lui-même, qui n'avait pas été prévenu du dessein de l'évêque. « Puisque vous n'avez pas voulu m'inviter, dit en souriant Monseigneur au curé, vous m'avez mis dans la douce nécessité de m'inviter moi-même. Je recherche toutes les occasions possibles de connaître mon clergé, parce que je suis intimement convaincu que plus je le connaîtrai, plus j'apprécierai ses qualités et plus je l'aimerai. Messieurs, je vous amène donc un convive de plus, si toutefois vous voulez bien l'accepter. » Une joyeuse stupéfaction éclate sur tous les visages, la réunion se passe dans la plus franche gaieté et, en se

retirant, les convives se promettent bien de ne plus critiquer un évêque qu'ils connaissaient si mal.

Mais ce fut surtout en Vendée que M^{gr} Montault eut à lutter : il ne se dissimulait pas l'antipathie que nourrissaient contre lui presque tous ces prêtres Vendéens, héros de la foi. « Eh bien, disait-il en souriant, ils ne seront pas les plus forts : je veux les lasser à force de prévenances et de bons procédés. » Et lorsque, pour telle ou telle cause, il ne réussissait pas auprès de celui-ci ou de celui-là, il s'accusait lui-même avec une si profonde humilité qu'il gagnait tous les autres. Un jour, il fit avertir le curé de Notre-Dame de Cholet, M. Beurrier, que le lendemain il passerait chez lui : « Qu'il passe », se contenta de répondre le curé, et, ce disant, il se rend chez un confrère du voisinage. « Oh ! s'écria le pauvre évêque, il faut qu'il ait eu des affaires bien urgentes ! Mais j'en suis fâché pour lui et pour moi, car nous avons une petite querelle à vider ensemble... Il paraît que je l'aurai blessé sans le connaître, puisqu'il me tient rancune. Je l'aurais embrassé si étroitement, qu'il m'aurait pardonné des torts que, d'ailleurs, je ne connais pas »¹. Puis, quelques jours plus tard, apprenant que le curé, à son retour, avait été insensible à ce magnanime procédé, l'évêque se contenta d'ajouter, en se faisant des reproches, qu'il fallait « qu'il fût bien maladroit, car, disait-il, assurément cet homme a trop d'esprit pour ne pas revenir de ses préventions ». Paroles sublimes, et qui peignent d'un trait le caractère du saint évêque.

Se voir, se connaître et s'édifier pour avoir la paix, tel était le programme de son cœur encore plus que de son esprit. Aussi, dans ses tournées pastorales, recommandait-il à ses prêtres de bien se rappeler que, lorsqu'ils

¹ Il alla demander l'hospitalité au curé de Saint-Pierre de Cholet, M. Hudon, célèbre par l'habileté qu'il avait montrée à déjouer pour lui-même et pour les autres la poursuite des agents révolutionnaires.

venaient à Angers, il leur était expressément défendu de descendre ailleurs qu'à l'*Auberge de la Croix d'or*. Ce qui faisait qu'à la table de l'*Auberge de la Croix d'or* on voyait passer presque tous les prêtres du diocèse, depuis le premier curé de canton jusqu'au dernier vicaire de campagne ; et vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, que de tous les apostolats l'un des plus féconds, bien qu'il ne soit pas des plus durs, c'est l'apostolat de la table.

Dans toute cette conduite qui désarme les préjugés et les passions beaucoup plus victorieusement que ne pourraient le faire la diplomatie, les préceptes, la logique et l'éloquence, quelle charité ! quelle humilité ! Et, par conséquent, quelle bonté ! Et, par conséquent, quelle grandeur ! Car ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour même, qui mesurent l'élévation de l'âme : c'est la bonté, parce qu'elle est ce qui ressemble le plus à Dieu. Et dans cette persévérance de la bonté, que rien n'arrête et qui ne se lasse jamais, quel caractère ! Et, par conséquent, quelle force ! Car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme. Enfin sur ce théâtre, en apparence si petit, mais en réalité si grand, quel apôtre ! Et pour nous ses descendants, comme pour ses contemporains, quel sujet d'admiration !

Cette paix, objet de tous ses efforts, il la veut, non seulement dans les rapports des ecclésiastiques entre eux et dans les rapports des ecclésiastiques avec leur évêque, mais encore dans les rapports du diocèse avec les gouvernements. Ce n'est pas une petite tâche à remplir après tant de déchirements politiques, dont le souvenir seul rallume le feu de la discorde, de la haine et de la vengeance. Voici Bonaparte, ce fils d'un gentilhomme corse, qui étouffe l'hydre de l'anarchie révolutionnaire sous les serres puissantes de l'aigle impériale. Eh bien, M^{gr} Montault aime et respecte la puissance napoléonienne. Il semble oublier son despotisme contre l'Église, pour chanter, comme tous les

échos de la France, les merveilles de sa gloire et de son étonnante prospérité. Lorsqu'arrivent les ordres officiels, il célèbre ses victoires en termes magnifiques, tout en déplorant la guerre, « fléau de l'humanité », répète-t-il courageusement ; il fait des mandements, puisqu'il le faut, chaque fois qu'on le demande, même pour la conscription, la dure conscription : bien plus, en 1806, il apaise lui-même les troubles qu'elle soulève dans le Craonnais et dans la Vendée, enfin il se montre fidèle serviteur de l'Empire, lors même que, à partir de 1809, il est attristé des plus noirs pressentiments. . . Mais, parce qu'au lieu d'identifier son génie si multiple et si prodigieux en chaque sorte de choses avec les besoins de la France, il veut identifier la France avec son ambition effrénée, immolant même, pour réaliser sa chimère impériale, plus d'hommes que n'en ont jamais immolé les conquérants asiatiques, il tombe, le tout-puissant empereur, il est vaincu dans une lutte gigantesque, il abdique à Fontainebleau et, par un jeu tragique de sa fortune, il part pour l'île d'Elbe, son nouvel empire, sous un vulgaire déguisement.

Voici la Restauration, ce gouvernement qui devait conserver notre territoire envahi, rétablir nos finances ruinées, servir toutes les libertés publiques si profondément atteintes et, mérite incomparable, fonder le vrai développement intellectuel de la France au dix-neuvième siècle et, ce qui ne manque pas d'importance, non plus, rendre à l'Église assez de force, non seulement pour vivre, mais encore pour lutter et même pour conquérir. Eh bien, M^{gr} Montault s'empresse de publier un mandement « à l'occasion du retour de S. M. très chrétienne Louis XVIII dans la capitale de ses États ». « La renommée, dit-il, nous l'a déjà appris, cet événement si grand, si inattendu ; elle l'a publié dans toute la France et va le porter jusqu'aux extrémités de la terre. . . , pour exciter dans nos cœurs de justes sentiments d'admiration et de reconnais-

sance. • Mais ce gouvernement royal, dont il célèbre la résurrection, succombe tout à coup.

De nouveau, voici Napoléon I^{er}. Il veut que le clergé, qui en a si peu le goût, ayant été violenté sans mesure, l'aide à reconquérir son prestige perdu ! Lui, revenu presque jacobin, il appelle les évêques au Champ-de-Mars, le jour de la Fédération ! Eh bien, dit M^{sr} Montault, « je ne répondis point à la lettre ministérielle et, renfermé dans mon palais épiscopal, j'attendis avec soumission ce qu'il plairait à la Providence de décider ». Pendant les Cent-jours, il résiste à toutes les invitations, à toutes les prières, à toutes les tentatives d'intimidation, par la force d'inertie, les yeux fixés sur un seul but : éviter les conflits entre deux opinions en présence et qui cherchaient toujours à se mesurer... Mais, malgré les miracles de son intelligence militaire, Napoléon est enfin vaincu dans un duel à mort.

Voici de nouveau l'antique royauté encore rappelée par la France. Eh bien, M^{sr} Montault sert la Restauration « qui devait cicatriser les plaies de la patrie », dit-il, avec un nouveau dévouement. Assurément son goût l'éloignait de ces fonctions publiques, dont le moindre inconvénient, lorsqu'on porte les charges de l'épiscopat, surtout dans certaines circonstances, est de blesser les uns sans satisfaire les autres. Cependant, lorsque, en 1827, la Cour lui demanda de présider le collège électoral du département de Maine-et-Loire, il crut faire acte de bon citoyen, en essayant de rapprocher des hommes que l'animosité des partis emportait sur la pente des révolutions... Mais il tombe, lui aussi, ce gouvernement réparateur ; il tombe sous les coups d'une opposition sans merci, souvent inintelligente, plus souvent encore déloyale.

A sa place, voici, avec le roi Louis-Philippe, le gouvernement de la bourgeoisie qui, dans ses premières années, sacrifiant à l'esprit de la Révolution, sa mère, frappe et

laisse frapper sur l'Église. Eh bien, c'est alors que M^{sr} Montault redouble de zèle pour maintenir la paix. La monarchie constitutionnelle et libérale de 1830 diminue le traitement des évêques de cinq mille francs. En même temps, le Conseil général de Maine-et-Loire retranche l'allocation de cinq mille francs qu'il faisait à l'évêque depuis le commencement de l'Empire : c'était la somme de dix mille francs de moins par an pour ses bonnes œuvres, car le bon évêque ne connaissait d'autre luxe que celui de la charité. Or, on ne l'entendit jamais se plaindre de ce retranchement énorme. Au contraire, un jour qu'une personne gémissait en sa présence sur la détresse où elle le voyait réduit : « Pourquoi se plaindre, répliqua-t-il ? Nos revenus ne valent-ils pas mieux encore que ceux de l'évêché de saint Paul ? » — « Quels étaient donc, Monseigneur, les revenus de l'évêché de saint Paul ? » — « Eh ! quoi, ne sont-ils pas marqués tout au long dans la seconde épître aux Corinthiens ? Écoutez l'apôtre : Je me suis souvent vu tout près de la mort ; j'ai reçu des juifs, à cinq différentes fois, trente-neuf coups de fouets ; j'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait trois fois naufrage, j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer . . . J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid et la nudité . . . Eh bien, les connaissez-vous maintenant les revenus de l'évêché de saint Paul, et nous plaindrez-vous encore ? » Bien plus, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe, non seulement outrage les prêtres, qu'il veut rendre esclaves jusque dans l'intérieur de leurs églises, mais encore porte une main coupable sur les signes religieux, lorsqu'il abat les croix¹, lorsqu'il les traîne

¹ L'enlèvement d'une de ces croix fut particulièrement douloureux à M^{sr} Montault. Ce fut celui de la croix de la mission de 1829, qu'on avait érigée sur le port Ayrault, en face du boulevard. En 1832, elle fut enlevée par ordre et portée dans l'église Saint-Serge. M^{sr} Montault écrivit, parlementa, rappela les longs services qu'il avait rendus

dans la boue des chemins, l'âme de M^{sr} Montault est brisée sans doute ; mais, malgré ces sacrilèges provocations, il s'efforce toujours de calmer les fidèles que l'on blessait si vivement dans leurs intérêts les plus chers, leur croyance et leur foi. Enfin, grâce à toutes les instructions qu'il adresse à ses curés, le clergé de l'Anjou, en général, ne dévia point, malgré son peu de sympathie pour un pouvoir hostile, de la ligne de ses devoirs, même à cette époque de 1832, où la duchesse de Berry, se prêtant à l'évocation d'un passé dont on lui montrait avec amour les reliques, les drapeaux et les emblèmes, voulut soulever la Vendée et recommencer dans le Bocage et les Mauges la Guerre des géants.

Ainsi, sous tous les gouvernements, M^{sr} Montault apparaît comme l'ange de la conciliation. Pour tous les partis, il n'a que de douces et saintes paroles. Au milieu des vicissitudes qui frappent de stupeur les peuples et les rois, il semble ne songer qu'à l'autorité supérieure de « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires ».

Mais, remarquons-le, Mesdames et Messieurs, ce n'était pas la thèse de l'indifférence en matière politique. « Tout ce que le gouvernement peut demander du prêtre, disait-il un jour à M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire sous Louis-Philippe, c'est la soumission aux lois du royaume ; mais je ne pense pas qu'il veuille fouiller dans le sanctuaire de la conscience et lui demander compte de ses affections. » Pour ériger l'indifférentisme en principe et l'abstentionisme en système, il savait trop d'abord que, si les prêtres sont les ministres de la cité du ciel, ils n'en sont pas moins les fils et les serviteurs de la cité de la terre. Il

au département, montra ses cheveux blancs, supplia l'administration d'épargner cette insulte et à la vieillesse de son pontificat et au signe sacré qu'il aimait tant à voir protéger la ville : tout fut inutile. — Depuis lors, la Fabrique de Saint-Serge a cédé ce calvaire à la Fabrique de Beaupréau.

savait trop aussi qu'en France la question politique a toujours été si étroitement liée à la question religieuse depuis la Révolution que non seulement le clergé ne peut pas s'en désintéresser par un aveugle dédain des choses de ce bas monde, mais encore qu'il ne gagnerait rien et qu'il finirait par tout perdre à s'incliner avec la même neutralité devant toutes les formes de gouvernement. Il savait trop enfin que tout ce que la puissance civile peut demander à la puissance ecclésiastique, c'est, comme il le dit si nettement, « la¹ soumission aux lois du royaume », aux justes lois, l'obéissance aux pouvoirs constitués, à l'ordre de choses établi, parce que c'est là même, et non pas ailleurs, que sont renfermés les droits et les devoirs¹.

III

Ce n'était pas assez de travailler à cette reconstruction matérielle et morale; il y en avait une autre plus nécessaire encore : la reconstruction doctrinale. Or, comme tout le mal de la Révolution religieuse était venu de la *Constitution civile du clergé* et que cette constitution reposait sur la négation de la suprématie du Saint-Siège, c'est l'obéissance à la chaire romaine, la fidélité au Souverain

¹ Ce serait, d'ailleurs, une grande erreur de croire que M^r Montault manquât de fermeté vis-à-vis les gouvernements. Pendant les Cent-jours, par exemple, au préfet Galéazini, corse de naissance, qui manifestait quelque velléité d'intimidation : « Ne faites donc point le méchant, lui répondit finement M^r Montault en lui serrant la main et en lui glissant un mot sur l'avenir. » Après 1830, au préfet Barthélemy, qui insistait pour que tous les prêtres du Craonnais et de la Vendée échangeassent leurs cures avec ceux du Saumurois, il se contenta de répondre avec une pénétrante ironie : « Tenez, Monsieur le préfet, il y a trente ans que je suis évêque d'Angers : j'y ai vu passer bien des préfets. » Et lorsque, au mois d'août 1832, le gouvernement supprima une douzaine de traitements dans son diocèse, il poursuivit les fonctionnaires qui avaient arbitrairement ordonné cette suppression.

Pontife, l'unité de l'Église, qu'il proclame, qu'il prêche et qu'il défend chaque fois que l'occasion s'en présente.

Dans son premier mandement, qui est sur *la nécessité et les avantages du culte catholique*, il s'écrie avec Bossuet, après avoir rappelé le choix de saint Pierre parmi les douze apôtres : « Ces prérogatives de saint Pierre ont passé à ses successeurs dans l'Église romaine, Église mère de toutes les autres églises, chaire principale, chaire unique, en laquelle toutes gardent l'unité... Quelle consolation, quelle joie, quel bonheur de voir, après tant de crimes, de divisions et de malheurs, de voir enfin le règne de la vérité rétabli parmi nous, de voir les peuples et les pasteurs réunis dans une même foi, une même charité! »

Plus tard, lorsque le pape Pie VII vient à Paris sacrer l'empereur, M^{sr} Montault publie un mandement pour renouveler et faire renouveler l'expression du plus vif attachement au Saint-Siège. Puis, il ordonne des prières pendant le voyage du pape de Rome à Paris, d'autres encore pendant son séjour à Paris, d'autres enfin depuis son départ de Paris jusqu'à son retour à Rome, et, à chaque fois, il prodigue les effusions de sa filiale tendresse pour le Père commun des fidèles, successeur de saint Pierre.

Et, quand la tempête menace de nouveau l'Église de France, quand Napoléon I^{er} réunit tous les États du pape à l'Empire français, qu'il déclare Rome ville impériale et libre, qu'il laisse ses généraux porter la main sur la personne auguste de ce même pontife qui avait poussé la condescendance jusqu'à venir le sacrer à Paris, quand il le retient prisonnier; et quand le pape emploie les deux seules armes qui soient en son pouvoir pour se défendre, l'excommunication de ses persécuteurs et le refus de donner des bulles d'institution aux évêques nommés par l'empereur; et quand le despote devant qui tout avait

coutume de trembler tremble lui-même, et que, ne sachant comment sortir du cruel embarras où ses fautes l'ont plongé, il rassemble une commission de prélats et qu'enfin, imaginant un concile, le concile de 1811, il convoque les évêques par un arrêté dictatorial, que va faire M^{sr} Montault? Il se déclare dès avant son départ d'Angers. Alors que, devant lui, des catholiques craignent tout de la colère impériale, et en même temps se défient, non sans raison, de la fermeté du nouvel épiscopat français, composé de tant d'éléments divers : « Ne craignez rien, dit tranquillement l'évêque d'Angers; Celui par qui règnent les rois nous a aussi placés pour gouverner l'Église... Pour moi, je mourrai, s'il le faut, plutôt que de rien céder des droits du Saint-Siège. » Tel il se montre, en effet, même avant la première séance du concile. Il rencontre chez Cambacérès le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, dont il avait été autrefois le confrère au barreau du parlement de Paris. Bigot de Préameneu se hâte de lui dire que « l'Empereur compte sur lui ». — « Sa Majesté me fait bien de l'honneur, répond M^{sr} Montault. Dites-lui qu'elle peut y compter, car je ne pense pas qu'elle veuille rien faire de contraire aux lois de l'Église. » — « Sans doute, c'est ainsi que l'Empereur l'entend. Mais vous savez bien qu'il y a des gens qui interprètent mal les plus pures intentions et même les défigurent. » — « Oui, je sais cela; mais le corps épiscopal vient ici sans prévention et n'ayant de limite à ses concessions que sa conscience et l'orthodoxie. » — « La Cour de Rome, reprend Bigot de Préameneu, tient toujours fortement à ses privilèges. » — « Quand ils touchent à la foi, réplique l'évêque d'Angers, il ne lui est pas permis de s'en départir. »

Le concile commence. Napoléon I^{er}, vous le savez, s'irrite d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas; et, n'osant sévir à la fois contre quatre-vingt-quinze évêques français et italiens, il envoie au donjon de Vincennes les plus oppo-

sants, avec l'espoir que cette mesure de rigueur rendra leurs collègues plus dociles. M^{gr} de Boulogne, évêque de Troyes, fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 juillet. Or, M^{gr} Montault habitait le même hôtel. A la nouvelle de cette arrestation, il court chez M^{gr} de Boulogne, moins pour le plaindre que pour l'encourager, bien résolu lui-même à ne pas acheter l'indulgence du souverain au prix de sa conscience. M^{gr} de Boulogne le supplie de prendre des précautions que la religion ne défend pas : car n'y a-t-il pas à craindre que Napoléon se porte à des excès dont quelques empereurs du Bas-Empire, aveuglés comme lui par de lâches courtisans, ont laissé de déplorables exemples? M^{gr} Montault répond qu'il ne désertera pas son poste, quelque périlleux qu'il paraisse, et il le répète avec l'élan d'un capitaine qui, ayant un jour abandonné l'étendard de l'honneur, brûle de laver sa faiblesse dans son sang... En cela il avait d'autant plus de mérite que ce n'était pas dans le chanoine qui l'accompagnait qu'il trouvait du secours. Ce chanoine¹, bon homme au demeurant, mais intelligence commune et cœur froid, croyait avant toute chose que la prudence est une vertu et que le zèle doit être conservateur. Pris de panique au milieu des bruits sinistres qui circulaient de toutes parts, il s' imagine déjà voir son évêque sous les verroux, au fond d'un cachot, et lui-même, ce qui ne le fait pas moins trembler, avec son évêque. Il supplie M^{gr} Montault de ne pas rester davantage en semblable péril. Pour reprendre au plus vite la route d'Angers, il fait valoir tous les principes avec toutes leurs causes et toutes leurs conséquences. Puis, ne pouvant ébranler la résolution de son maître, il implore du moins la permission de prendre les devants. Ce n'est pas qu'il ne soit tout dévoué à son évêque : « Oh ! je me sacrifierais volontiers pour Votre Grandeur ; mais, quand je mourrais, je ne vous

¹ L'abbé D^{...}.

sauverais pas! . . . » Sabin, valet de chambre de Monseigneur, court retenir une place à la voiture pour Angers, et le brave chanoine court à la voiture et il roule, il roule vers l'Anjou, où il arrive enfin « couvert de gloire et de poussière » . . . M^{gr} Montault, bien que l'empereur l'ait choisi pour son aumônier pendant le concile, demeure inébranlable et, attaché à l'archevêque de Bordeaux, M^{gr} d'Aviau, qu'il suit en toutes choses, il fait preuve de la plus noble indépendance, alors que tant d'évêques, gagnés individuellement, les uns à force de menaces, les autres à force de promesses, capitulent sans dignité. C'est avec cette courageuse énergie qu'il soutient les droits du Saint-Siège dans la circonstance la plus grave et la plus solennelle où se soit trouvée l'Église de France depuis son rétablissement.

Ce n'est pas assez. Accusateur empressé et sévère de lui-même, ce qui est le propre du juste, l'évêque d'Angers veut montrer à tout son diocèse qu'il faut être attaché par le fond de ses entrailles à l'Église romaine, centre nécessaire de l'unité catholique. Voyez-le à la fin de cette retraite ecclésiastique de 1818, la première qui ait eu lieu dans l'Anjou depuis la Révolution. Le matin du dernier jour, avant d'officier pontificalement, il monte dans la chaire de la cathédrale et, devant les prêtres et les fidèles, avec une parole inondée de larmes, il confesse hautement sa faute. « Il ne l'ignore pas, dit-il, c'est à sa faute, rien qu'à sa faute, qu'il doit d'être leur évêque. Il en demande pardon à Jésus-Christ, prince des pasteurs, époux de cette sainte Église catholique qu'il a tant contristée! pardon à son clergé, vis-à-vis duquel il se pose, comme saint Paul dans plusieurs de ses épîtres vis-à-vis des autres apôtres qui n'avaient jamais failli! pardon aux simples fidèles eux-mêmes qu'il a contribué à lancer hors de la voie de la vérité et de l'unité! . . . » Voyez-le encore, en 1836, dans la cathédrale de Poitiers où, amené par une circonstance

imprévue, il est, malgré ses vives répugnances, contraint d'officier pontificalement. Arrivé au pied de l'autel, il se retourne vers l'assemblée, il demande pardon du scandale qu'il a autrefois donné à ce diocèse, dans cette cathédrale même, à cette même place, en exerçant un pontificat schismatique. Enfin, voyez-le au terme de sa longue vie, dans sa quatre-vingt-cinquième année, étendu sur ce lit de mort où il semble que la Providence prolonge ses derniers moments, afin que toute la ville puisse contempler un saint qui dépouille son enveloppe mortelle pour revêtir l'immortalité. Lorsque, l'œil déjà voilé des ombres funèbres, mais le cœur encore vivant, il apprend que, prosternée dans les temples, la foule essaie d'émouvoir le ciel par ses prières : « C'en est trop, murmure-t-il, je suis un trop grand pécheur ! » Il semble que Dieu n'ait permis qu'il soit un instant sorti de l'arche sainte que pour lui faire prêcher, jusqu'à son dernier souffle, le besoin d'y demeurer à jamais.

Sans doute ce ne fut pas à cette reconstruction matérielle, morale et doctrinale que M^{sr} Montault borna les effets de son dévouement. Il créa, parfois avec quelles péripéties, toujours avec quelles difficultés ! les établissements indispensables pour assurer la perpétuité du sacerdoce ; il fonda ou encouragea toutes ces maisons pieuses et charitables qui offrent, sur tant de points du diocèse, une éducation chrétienne aux enfants des pauvres, un refuge au repentir, un abri à l'innocence, à toutes les douleurs des consolations et des encouragements ; il multiplia ces missions qui, dès l'année 1807, firent retentir dans les villes et dans les campagnes, avec un succès extraordinaire, la voix du catholicisme et de la civilisation ¹. Mais son œuvre véri-

¹ Après une mission prêchée en 1816 par MM. de Rausan et de Janson, missionnaires de France, une croix fut plantée presque à la porte de l'évêché, au pied même de la flèche gauche de la cathédrale. Dans les beaux jours, M^{sr} Montault allait, chaque soir, s'y agenouiller et y faire une longue prière. Cette croix subsiste encore.

table, celle qu'il poursuivit pendant trente-sept ans, avec les deux armes qui ont remporté le plus de triomphes, parce qu'elles sont les plus puissantes, la prière et l'humilité, ce fut la reconstitution du corps ecclésiastique. Aussi, après le passage de cet ange de paix, l'Église d'Angers, plus unie dans ses membres, par conséquent plus forte qu'en 1789, bien que dépourvue de la fortune qu'elle possédait alors, reprit le cours de ses glorieuses destinées.

En les continuant, ses destinées, puisse-t-elle garder la mémoire du saint évêque, son restaurateur, qui renoua la chaîne interrompue de ses pontifes ! Puisse-t-elle aussi conserver et le souvenir de ses héros qui ont confessé la foi de Jésus-Christ dans les chaînes, et le culte de ses martyrs qui l'ont signée de leur sang ! Puisse-t-elle, après avoir été si vainement ballottée par l'une des plus furieuses tempêtes qui aient grondé autour de l'édifice éternel, puisse-t-elle se rappeler toujours que son passé engage son avenir ! Oui, puisse-t-elle veiller toujours avec un soin jaloux sur sa liberté, sa dignité, son honneur, et, par ses lumières et ses bienfaits, montrer au monde l'admirable spectacle de sa grandeur et de sa fécondité !

Mais à vous, Mesdames et Messieurs, à vous qui, malgré la faiblesse de l'œuvre, avez suivi ces cours, si vous me permettez de le dire, avec un intérêt qui n'a point connu de défaillance, ce ne sont pas des adieux que je fais ce soir. J'en suis très heureux ; car, lorsqu'ensemble, pendant une année presque entière, on a rappelé tant de faits, évoqué tant de souvenirs, ressuscité tant de figures ; lorsqu'on a mis en commun tant d'idées et tant de sentiments, et qu'au milieu de questions si diverses, parfois si délicates, on s'est si rarement trouvé en désaccord, peut-être jamais, jamais sans doute, qui donc, le moment de la séparation venu, pourrait se défendre d'une ombre de mélancolie, bien que la mélancolie ne soit, au dire des fortes âmes, qu'un sentiment de décadence ? . . . Non, nous

ne nous séparons pas. L'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous nous retrouverons à la même place pour continuer le même sujet sur un plan plus général : *l'Église de France au dix-neuvième siècle*. Ainsi de l'Anjou nous passerons à la France. Le théâtre sera plus vaste, mais sera-t-il plus grand ? Il est permis d'en douter : l'Anjou, qui est un petit pays, étant une grande terre.

L. BOURGAIN.

(A suivre.)

dehors, et tout près de Saint-René, un service de voitures, un chemin de fer Decauville, des barques à la disposition des hôtes leur présentent des avantages faciles à apprécier.

La station du Pouliguen se trouve sur la ligne de Paris au Croisic, desservie, chaque jour, par trois express sans changement de train depuis le départ de Paris jusqu'à l'arrivée. On demande, au départ, le billet économique dit de *bains de mer*.

La maison est tenue par des Religieuses de Sainte-Marie d'Angers ; la pension est de 6 francs par jour. Ecrire d'avance, autant que possible, à M^{me} la Supérieure.

Avis

Par arrêté en date du 25 mai dernier, il a été décidé que les facteurs-receveurs serviraient d'intermédiaires entre les déposants à la Caisse nationale d'épargne et le bureau de poste de plein exercice dont relève leur établissement.

L'entremise des facteurs-receveurs s'exercera à partir du 1^{er} juillet 1899 et pour les opérations suivantes : premiers versements, versements ultérieurs, remboursements et règlement des livrets.

Tout dépôt de fonds ou de pièces donnera lieu à la délivrance d'un reçu provisoire extrait d'un registre à souche.

A partir du 16 juillet courant, un établissement de facteur-receveur fonctionnera dans la commune de La Chapelle-du-Genêt.

La circonscription postale de ce bureau se composera des communes de La Chapelle-du-Genêt, Saint-Philbert-en-Mauges et Villedieu, qui sont actuellement desservies par Beaupréau.

VARIÉTÉS ANGEVINES

Monseigneur Montault des Isles, évêque d'Angers (1802-1839)

M^{sr} Montault des Isles, évêque d'Angers, mourut le 29 juillet 1839, en possession de l'estime et de l'affection de tous ses diocésains. C'est lui qui avait véritablement *reconstruit* l'église d'Angers. Aussi les Angevins reconnaissants ne lui ménagèrent-ils pas les éloges. Le 27 août, M. Gourdon, curé de la Cathédrale, prononçait son oraison funèbre. En 1842, M. le Dr Dumont publiait la *Vie* du Prélat et, en 1844, M. Maupoint, curé de la Trinité, faisait paraître à son tour une autre *Vie* du saint évêque. Nous reproduisons ci-dessous l'article qui parut quelques jours après sa mort dans le *Journal de Maine-et-Loire*, article composé à l'aide des renseignements donnés par M. le chanoine Mossion, neveu du Prélat (1). F. U.

M^{sr} Charles Montault des Isles naquit à Loudun, le 30 avril 1755 ; il fut baptisé le même jour. Après avoir fait la plus grande partie

(1) M. Mossion mourut chanoine titulaire à Angers, le 15 décembre 1859. — Dans son numéro du 22 août 1839, l'*Ami de la Religion* releva quelques inexactitudes échappées au rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*. Nous avons dû tenir compte de ces rectifications, demandées par M. Mossion lui-même.

de ses études à Saumur, il obtint le titre de bachelier ès arts à l'Université de Poitiers, le 30 juillet 1773, et celui de licencié en droit, le 15 janvier 1776. Inscrit au nombre des avocats au Parlement de Paris, le 15 janvier 1778, M. Montault ne tarda pas à donner à ses études, à ses pensées, une tout autre direction, et il fut tonsuré à Paris, le 21 mars 1781. Ordonné sous-diacre à Poitiers, le 25 mai 1781, diacre, le 21 décembre, prêtre, le 19 avril 1783, il fut nommé vicaire à la paroisse de Saint-Pierre de Loudun quelques jours après, et il l'était encore lorsque éclata la Révolution de 1789. Bientôt l'Assemblée Constituante, après avoir changé toute l'organisation de la justice et de l'administration, voulut étendre ses réformes jusque sur les matières ecclésiastiques, qui étaient le moins de sa compétence. Elle supprima beaucoup d'évêchés, en créa d'autres, et soumit les curés et les évêques à l'élection populaire; ce projet fut nommé « constitution civile du clergé ». On exigea des ecclésiastiques le serment de s'y soumettre. On sait qu'un grand nombre, les évêques à leur tête, refusèrent ce serment. M. Montault malheureusement crut pouvoir le prêter, et fut nommé évêque constitutionnel de la Vienne par l'assemblée électorale du département, le 21 août 1791, à la place de René Lecesve, premier évêque élu, et mort le jour de son installation. Il reçut, le 24 novembre, une prétendue institution canonique de l'évêque du Cher, Torné, et fut sacré dans la cathédrale de Poitiers par Suzor, évêque d'Indre-et-Loire, assisté des évêques de la Vendée et des Deux-Sèvres, le 23 octobre de la même année. Accusé pendant la Terreur d'avoir sauvé la vie à quelques prisonniers (le fait est vrai), il fut arrêté et conduit à Paris pour y être jugé. On voulut lui donner une voiture, il refusa et monta sur une charette pour faire pénitence; à Châtellerauld, on mit à ses côtés un malheureux manquant de tout : il partagea avec lui sa bourse et son linge. Lorsqu'il arriva Robespierre n'existait plus; cette circonstance l'empêcha de monter sur l'échafaud. M^{sr} Montault ne reprit point ses fonctions après la Terreur. Il rompit même avec les constitutionnels, résista à toutes leurs instances et refusa d'assister à leurs conciles. Il vécut dans la retraite, ne retourna point à Poitiers, et s'abstint même des fonctions sacerdotales. Après le Concordat de 1801, le cardinal Caprara étant venu à Paris, M^{sr} Montault recourut à lui, lui exposa ses sentiments, et adressa au pape Pie VII une supplique touchante que, par un sentiment profond d'humilité, il a voulu faire transcrire en tête du registre du clergé du diocèse d'Angers. Il est remarquable que M^{sr} Montault n'y prend aucun titre. Il y exprime d'ailleurs son respect et sa soumission dans les termes les plus expressifs. Aussi quand il fut nommé à l'évêché d'Angers, le 9 avril 1802, il ne prit aucune part à la levée de boucliers de plusieurs évêques constitutionnels; son institution canonique ne souffrit donc aucune difficulté et, après avoir prêté serment entre les mains de Bonaparte, le 18 avril, il partit pour son diocèse.

Avant que M^{sr} Charles Montault eût reçu la mission de reconstituer à Angers l'exercice du culte catholique, M. Pierre Montault,

son frère, aîné, y avait été envoyé comme préfet(1), pour réorganiser l'administration civile. Le 31 mai 1802, Monseigneur l'Evêque arriva pour prendre possession de son diocèse et le 6 juin eut lieu son installation (2). M^{sr} Montault s'occupa de suite de nommer aux divers emplois vacants dans le diocèse et, en quelques mois, tout fut organisé. Il avait été parfaitement secondé dans ce difficile et important travail par M. l'abbé Prieur (3), homme d'une grande capacité, d'une haute instruction, d'une piété profonde, qu'il avait de suite appelé près de lui comme vicaire général, et qui lui a donné pendant plus de trente ans des preuves constantes du plus sincère et du plus utile attachement. Un peu plus tard, il prit pour secrétaire le vertueux abbé Denais (4), qui a partagé avec M. Prieur les travaux et l'amitié de Monseigneur l'Evêque, et qui a eu le chagrin de leur survivre à tous les deux.

Depuis 1802, M^{sr} Montault n'a plus quitté la conduite du troupeau qui lui était confié. Il a présidé à la fondation de toutes les maisons religieuses, de tous les établissements de charité qui se sont élevés dans le pays. Il a assisté à toutes nos cérémonies, à toutes nos fêtes. On l'a toujours trouvé partout où il y avait du bien à faire, de bons exemples et de bons conseils à donner. — Tout entier à son saint ministère, M^{sr} Montault s'est tenu toujours hors de toute action politique. D'un caractère doux et conciliant, pénétré de la plus parfaite charité chrétienne, il prêcha toujours l'union et la paix, même au milieu de nos discordes civiles. Il accepta tous les gouvernements qui se sont succédé depuis et pria pour eux avec ferveur, car tous lui promettaient de soutenir, de protéger le culte catholique, et c'est la seule chose qu'il avait à leur demander. Qu'on relise ses mandements, et on trouvera à chaque ligne cet esprit de conciliation, cet amour de la paix, de la tranquillité, qui a toujours été le principal caractère de M^{sr} Montault. Napoléon professait pour lui la plus haute estime, et le nommait ordinairement « le saint évêque d'Angers » ; il lui donna, en 1811, après le concile tenu à Paris, le titre de baron de l'Empire et le décora de la croix de la Légion d'honneur. — Aucun prélat n'officiait mieux que ne le faisait M^{sr} Montault. Sa taille élevée, sa voix parfaitement accentuée, la simplicité et la distinction de toutes ses manières, la beauté de ses traits, sur lesquels se peignaient surtout la plus constante douceur, la plus évangélique bonté, tout inspirait en le voyant le recueillement et le respect. — Sa charité était inépuisable. Le casuel de l'Evêque était exclusivement destiné à payer la pension et à pourvoir aux besoins des jeunes séminaristes sans fortune. Une grande partie de son patrimoine a été dépensée, avec toutes les autres sommes dont il pouvait disposer, pour le soulagement des pauvres : jamais sa bienfaisance n'a été

(1) M. Pierre Montault des Isles fut installé préfet de Maine-et-Loire le 29 mars 1800. Le 20 septembre 1802, il fut appelé à d'autres fonctions.

(2) La *Semaine religieuse* a donné le compte rendu de cette fête (N° du 25 septembre 1893).

(3) M. Charles Prieur, vicaire général d'Angers depuis 1802. Il mourut à l'évêché le 12 octobre 1831.

(4) M. Denais ne survécut que de quelques jours à M^{sr} Montault. Il mourut à l'évêché le 16 août 1839.

implorée en vain. — Il y a quelque temps, une discussion s'éleva devant lui, sur les dangers de la danse. Les uns pensaient qu'on pouvait autoriser certaines danses et en défendre d'autres, mais plusieurs soutenaient avec rigueur que toutes les espèces de danses devaient être défendues. La discussion s'était animée et était devenue fort vive. M^{sr} l'Evêque prit la parole et décida la question, en disant : « Oh ! Messieurs, laissez au moins les pauvres secouer leur misère ! »

Le 30 mai 1802, les *Affiches d'Angers* disaient en annonçant l'arrivée prochaine de M^{sr} Montault : « Le nouvel Evêque est précédé par la réputation la plus flatteuse. La droiture de ses intentions, la sensibilité de son cœur, la nature même de sa piété, douce, onctueuse, pénétrante, tout lui assure l'estime et la vénération de son troupeau. » Trente-sept ans de la vie de M^{sr} Montault n'ont rien changé à un pareil éloge ; au contraire, tous les instants de cette vie si longue, passée au milieu d'événement si graves, si difficiles, ont prouvé combien étaient grandes les vertus de notre vénérable Prélat (1).

☞ (1) Voici comment s'exprimait *l'Ami de la Religion* dans son numéro du 8 août 1839 : « Tous les jours à la même heure, M^{sr} Montault célébrait les saints « mystères dans sa cathédrale, et le peuple religieux manquait peu la messe de « son pieux Evêque. On le voyait assister à tous les offices du chœur avec la « régularité d'un chanoine et la piété d'un ange. Il résidait continuellement « dans son diocèse, et ne se permettait que tous les deux ans une absence de « huit jours pour aller à Loudun visiter sa respectable famille. Lors du concile « de Paris, il affronta courageusement la disgrâce de l'Empereur ; on attendait « de lui cet acte de courage, car il avait en 1802 noblement trompé l'attente des « évêques constitutionnels. Comme Pierre, il avait fait une faute, comme Pierre « il l'a pleurée toute sa vie. Il a eu quelques ennemis, et j'en sais deux ; ils « l'avaient dénoncé au gouvernement issu de nos révolutions. Il les a connus, « et leur a toujours semblé ne pas les connaître. Cependant l'un des deux avait « souvent l'honneur de manger à sa table, et n'était pas des moins empressés à « lui faire la cour. — Il a eu quelques nuages à dissiper dans le commence- « ment de son épiscopat ; il y a si complètement réussi, que la Vendée et le « Craonnais étaient les deux parties de son diocèse qui le chérissaient le plus. « Accessible à toutes les heures de la journée pour son clergé, il en était vrai- « ment l'évêque, car il en était le père. Il tenait table ouverte pour tous les « curés de la campagne qui venaient à la ville épiscopale ; ses dîners rappelaient « ceux du grand évêque d'Hippone (ils n'étaient ni mesquins ni splendides ; ils « commençaient par une lecture pieuse et finissaient par d'agréables causeries. « C'était le moment de la récréation du vertueux prélat, qui n'en avait guère « d'autre). Si on était plus d'un an sans l'aller voir, il en faisait des reproches « toujours bienveillants. Chargé d'un grand diocèse, où les hommes ont des « opinions fixes et bien arrêtées, il n'a pas toujours trouvé tout le monde de « son avis, et jamais cependant il n'a laissé échapper une parole légèrement « offensante. Plein de respect pour les *bons prêtres* (l'expression paraîtra un « peu forte, mais elle est vraie), il avait pour les autres l'indulgence excessive « de saint François de Sales. Ses visites pastorales étaient des fêtes de famille « pour tout son diocèse ; le peuple se réjouissait à sa vue, et le clergé se félici- « tait de le voir à sa tête. Personne ne savait mieux que lui être digne et bon. « Imaginez la simplicité majestueuse des patriarches, et vous aurez une idée « des manières de Monseigneur d'Angers. Deux petits séminaires florissants, un « grand séminaire où la piété va de pair avec le zèle pour s'instruire, un clergé « édifiant et nombreux, que dans ses dernières années il appelait ses chers « enfants : tels sont les avantages dont son administration a doté l'Anjou, qu'en « lui avait donné décimé bien des fois par le martyre. »

Cette dernière distinction vint la trouver sur son lit de douleur ; brisée et infirme à la suite d'une chute, elle ne devait pas se relever. Les dernières années de sa vie ne furent qu'une longue préparation à la mort. Unie à Dieu, elle attendait la suprême délivrance, heureuse de ne plus sentir sur ses épaules le lourd fardeau du commandement. Les bruits du dehors ne troublaient plus sa sérénité, et si les menaces suspendues sur la tête des religieux et des religieuses étaient loin de la laisser indifférente, elle ne pouvait se défendre d'exprimer sa foi en des jours meilleurs.

Vous aviez raison, sœur Célestine ! Dormez en paix votre dernier sommeil. Il n'est pas possible que la France se déshonore en proscrivant la liberté religieuse. Priver les malades et les pauvres du dévouement de femmes telles que vous serait un crime de lèse-humanité. La France ne le laissera pas commettre.

Il y a cent ans. — Le Concordat et le diocèse d'Angers

Le Concordat fut signé dans la nuit du 15 au 16 juillet 1801 par les représentants de Pie VII et ceux du Premier Consul (1).

Dès le 21 juillet, le Ministre de l'Intérieur adressait aux préfets une lettre confidentielle, leur demandant l'état nominatif des prêtres de leur département qui pouvaient mériter la confiance du Gouvernement et lui être utiles par l'estime dont ils jouissaient. La réponse du citoyen Montault des Isles, préfet de Maine-et-Loire, envoyée à Paris le 11 août, contenait les noms de dix-sept ecclésiastiques angevins, parmi lesquels se trouvait M. Meilloc, vicaire général, ancien supérieur du Séminaire.

L'article troisième du Concordat stipulait que les anciens titulaires des évêchés donneraient la démission de leur siège, pour le bien de la paix et de l'unité. Le 19 septembre, Mgr de Lorry recevait le Bref pontifical qui exhortait les évêques à se démettre, et le même jour le prélat adressa sa démission de l'évêché d'Angers (2).

Le 9 avril 1802, parut la Bulle *qui Christi Domini*, une des plus éclatantes manifestations de la puissance pontificale ; d'un acte d'autorité, elle supprimait les anciennes églises de France et du même coup en faisait surgir de nouvelles. En même temps, le cardinal Légat déterminait la nouvelle circonscription des évêchés et donnait à celui d'Angers l'étendue du département de Maine-et-Loire (3).

Le 10 avril, Portalis écrivait à l'ancien évêque constitutionnel de la Vienne, Mgr Montault des Isles (4), que le Premier Consul l'avait nommé la veille à l'évêché d'Angers, et le 14 avril, le Légat Capara donnait l'institution canonique au nouvel évêque. Quatre

(1) L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud-lès-Angers, était l'un des deux représentants de Bonaparte.

(2) Il resta *administrateur apostolique* de l'ancien diocèse d'Angers jusqu'à ce qu'il cessât de subsister, c'est-à-dire le 6 juin 1802.

(3) La Bulle pontificale et le décret du Légat furent publiés le 9 avril 1802, mais ne produisirent tout leur effet que le jour de la prise de possession de Mgr Montault, et c'est le 6 juin 1802 que le nouveau diocèse commença d'exister.

(4) Le 5 mars 1802, il avait fait sa soumission absolue au Pape.

jours après, le jour de Pâques, il assistait avec les autres prélats à l'imposante cérémonie de Notre-Dame de Paris et prêtait serment de fidélité devant le Premier Consul, à genoux et la main droite placée sur l'Évangile.

Par l'article 12 du Concordat, il avait été stipulé que toutes les églises, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seraient remises à la disposition des évêques. Le Gouvernement avait préparé à l'avance l'exécution de cet important article. Par les soins du préfet une vaste enquête avait été faite dans toutes les communes du département, et le 30 avril ce fonctionnaire pouvait envoyer au Conseiller d'État Portalis le tableau de tous les édifices non aliénés servant à l'exercice du culte en Maine-et-Loire. Le 25 mai, il demandait au Conseil général de voter une subvention pour les réparations à faire à la cathédrale et à l'évêché, ce qui fut immédiatement accordé.

Le Premier Consul ne s'était pas seulement occupé du logement des nouveaux évêques. Il avait fait savoir au Ministre de l'Intérieur son désir de voir l'installation de ces nouveaux prélats entourée des plus grands honneurs. (1) Mgr Montault n'avait pas tardé à quitter la capitale pour se rendre dans l'Ouest. Avant de venir dans son diocèse, il voulut se préparer à ses nouvelles fonctions par une sérieuse retraite, qui dura un mois entier ; et c'est à Loudun, sa patrie, qu'il se livra à ces pieux exercices. C'est le lundi 31 mai, que le nouvel évêque arriva à Angers. Après avoir passé à Saumur, il avait traversé la vallée, obligé souvent d'arrêter son carrosse, pour donner sa bénédiction aux flots de peuple qui se pressaient au devant de lui. (2) Le lendemain de son arrivée, Monseigneur reçut les visites du clergé de la ville et des diverses autorités. L'installation solennelle fut fixée au dimanche suivant, jour de la Pentecôte. Le 6 juin 1802 fut une journée mémorable pour Angers. Ce fut un ravissement si profond, dit M. Cosniér, qu'après cinquante ou soixante années les témoins de cette fête en parlaient avec des yeux pleins de larmes. (3) Trois jours après la fête de l'installation, le Préfet, rendant compte à Portalis des détails de la cérémonie, s'exprimait en ces termes enthousiastes : « La cérémonie s'est faite dans l'église cathédrale avec toute la pompe et la solennité convenables. Toutes les autorités constituées, tous les fonctionnaires publics, le général et son état-major (4), le 14^m régiment de dragons, la gendarmerie, la garde nationale, un très nombreux clergé, tout a concouru à donner le plus grand éclat à cette installation. L'évêque d'Orléans qui y assistait (5), et dont la présence augmentait encore l'intérêt de cette cérémonie,

(1) Le 14 avril, Chaptal écrivait aux Préfets : « Le gouvernement désire que l'installation du nouvel évêque se fasse avec solennité, que toutes les autorités locales lui rendent visite, et qu'enfin, vous preniez toutes les mesures convenables pour faire porter au caractère épiscopal tout le respect qui lui est dû. »

(2) Il y avait plus de onze ans qu'on n'avait vu un évêque en Anjou.

(3) *Saint-Joseph d'Angers*, page 16. — La *Semaine Religieuse* du 25 septembre 1898 a donné le compte-rendu de la cérémonie d'après les *Affiches d'Angers*.

(4) Le général Girardon, commandant le département.

(5) Mgr Bernier, qui avait été sacré le 11 avril précédent à Notre-Dame de Paris.

pourra vous en donner les détails : il vous dira qu'un peuple ivre de joie se pressait avidement sur le passage du cortège et que l'église cathédrale ne pouvait contenir la foule des fidèles accourus de toutes parts. » (1)

F. U.

Postes et Télégraphes

Par arrêté en date du 30 avril dernier, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a décidé que les guichets de tous les établissements de poste, de télégraphe et de téléphone, à l'exception des guichets télégraphiques et téléphoniques des bureaux de l'Etat à service complet, seront, à dater du 1^{er} juin prochain, définitivement fermés à midi les dimanches et jours fériés.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Rupert, élève de M. Guivier, vient d'être nommé maître de chapelle à Husein-Dey, province d'Alger.

NOUVELLES DIVERSES

Nouvelles de Rome

On envoie de Rome la dépêche suivante :

Rome, 28 mai, 1 h. 35

Ce soir paraît une Encyclique relative à l'Eucharistie ; elle se rattache à la consécration du genre humain au Cœur de Jésus et à l'Encyclique sur le Christ Rédempteur.

Le Souverain Pontife rappelle les encouragements qu'il a donnés à l'œuvre des congrès eucharistiques. Imitant le Christ qui a institué l'Eucharistie avant de mourir, Léon XIII veut, avant de quitter ce monde, exciter les fidèles à la dévotion envers ce sacrement.

De grands bienfaits pour la société découlent de l'Eucharistie sacrement et sacrifice ; elle entretient la foi, l'espérance et la charité.

La cause principale des maux présents est la diminution de la charité entre les hommes, provenant de la diminution de la charité envers Dieu. Or, l'Eucharistie engendre la véritable égalité sociale.

Le Pape insiste sur les fruits rédempteurs de l'Eucharistie, comme sacrifice. Il recommande aux pasteurs de développer la piété envers ce sacrement, et surtout d'encourager la communion fréquente.

(1) *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers*, par l'abbé F. Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

— 368 —

Jean-François Raveneau (1859-1868).
Guy-Pierre Ménard (1868-1870).
François Chesnet (1870-1889).
François-Jean Bellanger (1889-1891).
Eugène-Prosper Maricourt (1891-1900).
Louis-Eugène Grimault, depuis 1900.

M^{sr} Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839)

Né à Loudun le 30 avril 1755, M^{sr} Montault fut sacré évêque constitutionnel de la Vienne le 23 octobre 1791, et se réconcilia avec le Saint-Siège au moment du Concordat. Nommé à l'évêché d'Angers le 9 avril 1802, il prit possession le 6 juin suivant et mourut le 29 juillet 1839. — Voici l'article que M. Eloi Jourdain (Charles Sainte-Foi) consacrait à M^{sr} Montault, quelques années après la mort du prélat, dans l'*Union de l'Ouest* des 20 et 23 février 1845.

Qui parmi nous ne se rappelle encore, avec un souvenir plein d'un tendre regret, cette vénérable figure, empreinte de ce calme et de cette douce majesté que donne aux traits une longue vie consacrée à Dieu et employée pour sa gloire ? Qui, parmi nous, ne le voit encore assis au chœur, dans une modeste stalle, à côté de ses prêtres, dont il ne se distinguait que par un air plus modeste et plus pieux ? Qui ne le voit marcher, les yeux baissés vers la terre, dans ce temple où son âme venait chaque jour, dans un humble repentir, rouvrir aux pieds de son Dieu une plaie que la grâce avait depuis longtemps fermée et confesser une faute que Dieu, que l'Eglise, que tous, excepté lui-même lui avaient depuis longtemps pardonnée ? Qui ne le voit monter à l'autel avec l'air d'un saint, et rajeunir chaque jour sa belle vieillesse par l'immolation de la pure victime qui expia nos péchés, et réchauffer son sang glacé par l'âge en y mêlant le sang d'un Dieu ? Aucun de ceux qui

l'ont vu ne l'oubliera. L'église d'Angers qu'il a gouvernée pendant si longtemps, garde précieusement le souvenir de ses vertus : et l'on peut dire de lui qu'il vit encore dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et dans les nombreux établissements dont il a enrichi ce diocèse.

M. Montault, par un privilège que Dieu n'accorde que rarement, sut également plaire à Dieu par les vertus qui ornaient sa belle âme, et aux hommes par les qualités aimables qu'ils savent le mieux apprécier. On peut dire de lui, que pendant une administration de 37 ans, il sut conserver, en restant toujours fidèle à son devoir, l'estime, le respect et l'affection non seulement de son clergé et des hommes sincèrement attachés à la religion, mais encore de tous ceux que les préjugés, l'éducation, les passions et les événements de cette époque en avaient détournés. Il sut si bien se tenir au milieu, ou plutôt au-dessus de tous les partis, qu'il ne mérita jamais, de la part d'un seul, un reproche grave et fondé. Et pourtant qui ne sait combien furent difficiles sous ce rapport les jours de sa longue et sainte vie ; combien furent vives et ardentes les passions politiques qui divisèrent à cette époque la France, et le diocèse d'Angers en particulier, qui par sa position se trouvait plus exposé que beaucoup d'autres à la violence des réactions politiques ! Du haut de son siège qu'il savait, avec une admirable prudence, tenir toujours élevé au-dessus des vicissitudes si fréquentes et si rapides des événements, il vit passer et repasser tranquillement les hommes et les choses que le flux et le reflux de l'histoire apportait et emportait sous nos yeux. Et jamais son courage ne défailloit, lorsque les événements trompèrent ses espérances, comme aussi jamais ses espérances ne montèrent trop haut dans les jours qui promettaient d'être plus beaux pour l'Eglise. Cinq fois il vit le gouvernement et la Constitution du pays changer de formes, sans changer lui-même de sentiments et de pensées ; cinq fois il vit

de nouveaux hôtes s'établir dans ce palais inhospitalier, où tant d'espérances furent déçues, tant d'ambitions trompées, sans jamais demander à aucun une faveur. Ni il ne les flatta aux jours de leur puissance, ni il ne les maudit aux jours de leur exil. Et si les triomphes de cet homme qui nous avait tellement accoutumés à la victoire, qu'après lui la paix nous est devenue comme insupportable et humiliante ; si les triomphes de cet homme arrachèrent à sa plume, comme à tant d'autres, des éloges souvent exagérés, c'est que ces triomphes avaient porté bien haut et bien loin le nom de la France ; c'est que toutes les âmes buvaient à longs traits la gloire dans cette coupe que de nouvelles victoires venaient remplir chaque jour, et qu'exaltées par ce breuvage enivrant elles ne pouvaient retenir sur leurs lèvres l'admiration et l'enthousiasme que le patriotisme soulevait en elles. M. Montault sut rester fidèle à ses affections et à ses souvenirs sans jamais blesser ceux des autres. Il accepta quelquefois avec joie, mais toujours avec une résignation parfaite les divers gouvernements qui se succédèrent, et il agit avec tant de prudence, que les amis de la Restauration respectèrent en lui la sage réserve qu'il sut toujours garder vis-à-vis du pouvoir, à cette époque, et que ceux qui se proclamaient alors les amis de la liberté ne lui firent jamais un reproche de ses prévenances toujours modérées et convenables envers le pouvoir.

Si, après avoir considéré M. Montault dans ses rapports avec le pouvoir et avec les partis, nous le considérons dans ceux qu'il eut avec son clergé, nous voyons qu'au milieu des difficultés graves et nombreuses qui l'entourèrent, il sut, par un juste tempérament, par un esprit conciliant, un cœur droit et une sage indulgence, se mériter l'affection, le respect et la vénération de tous les prêtres qu'il eut à gouverner. Dans sa longue administration, on ne peut citer un acte qui ait altéré un seul instant

leur confiance et leur amour. Et si quelques mesures prises dans les dernières années de sa longue carrière ont créé à son diocèse et à ses successeurs des embarras, qu'une sage économie et une direction habile ne tarderont pas à faire disparaître, elles témoignent encore de son humilité et de sa condescendance pour les conseils et l'autorité de ceux à qui il avait donné sa confiance, et qui furent trompés eux-mêmes par un trop grand désir du bien. Cependant que l'on se rappelle les circonstances où il vint parmi nous, et l'on verra que pour faire face à tant de difficultés, il fallait une prudence et une sagesse bien au-dessus de celle que la nature peut donner.

En effet, il venait après une faute grave et publique qui avait affligé l'Église et scandalisé les fidèles, gouverner un clergé divisé en deux parties bien distinctes : l'une composée de ces prêtres généreux qui avaient préféré l'unité au repos et à tous les biens, qui avaient confessé la foi dans les cachots, dans l'exil, dans les privations de tout genre ; l'autre composée de ceux qui, plus faibles ou moins instruits, avaient cédé malheureusement aux sollicitations ou à la crainte, et rompu avec le centre de l'unité, hors duquel il n'y a ni Église, ni foi, ni salut. Il allait avoir à gouverner des prêtres qui avaient été plus forts et plus généreux que lui, qu'il devait, par un repentir éclatant et par une vertu soutenue, forcer à lui pardonner la faute qu'il avait commise, dont il devait reconquérir l'estime, l'affection et la confiance. Mais son humilité ne devait pas aller jusqu'à leur faire oublier l'autorité qu'il avait sur eux, et sa qualité de pécheur ne devait point obscurcir le titre de juge à leur égard. Puis, dans ses rapports avec ceux qui avaient partagé ses fautes et ses faiblesses, il fallait encore garder assez de ménagement pour ne les point blesser par une sévérité excessive, sans toutefois les encourager par une trop grande condescendance : il fallait qu'on ne pût ni l'accuser d'oublier

sa faute avec ceux qui l'avaient partagée, ni de trop s'en souvenir avec ceux que la grâce avait préservés. Il fallait encore réunir en un seul corps ces deux moitiés qu'avait séparées pendant longtemps un abîme, prévenir une réaction et des divisions qui auraient été funestes au bien du diocèse, empêcher que ceux qui avaient été fidèles, se laissant séduire par une orgueilleuse présomption, refusassent de voir dans les autres des coopérateurs et des frères, et que ceux-ci choqués par le mépris des premiers formassent comme un corps à part dans le clergé. Or, c'est ce qu'il réussit à faire avec un tact et une convenance qu'il est impossible de méconnaître. Les lumières qui le guidèrent dans cette œuvre difficile, il les trouva moins encore dans son esprit que dans son cœur : il les trouva surtout dans sa piété, dans la prière, dans la méditation, au pied de son crucifix, qui lui apprit, comme à beaucoup d'autres, bien plus que les livres les plus savants. Car il lisait peu, si ce n'est ce livre divin des Écritures, et particulièrement les Épîtres de saint Paul, dont il nourrissait son âme, dont les citations lui étaient si familières et dont il savait assaisonner avec tant de grâce ses discours, et jusqu'à ses plus simples entretiens.

Il y eut dans l'administration de M. Montault une époque critique. Pendant que les Églises de France avaient été veuves de leurs pasteurs, la milice sainte du clergé n'avait pu réparer par de nouvelles recrues les pertes que la mort et les persécutions avaient causées dans ses rangs. Lorsque la paix fut rendue à nos églises, elles reçurent pour pasteurs des prêtres qui appartenaient à cette époque antérieure que séparait de la nôtre l'abîme de la Révolution. Mais de nouvelles recrues vinrent bientôt s'ajouter à ces vétérans couverts de gloire : et au bout de quelques années deux générations de prêtres se trouvèrent en présence ; l'une avec les traditions du passé et la maturité que donne une longue expérience ; l'autre avec

les impressions du présent et les espérances de l'avenir. Pendant quelque temps ces deux générations du sacerdoce se firent à peu près équilibre. Mais à mesure que la mort dégarnissait les rangs de la première, la seconde gagnait en nombre et en influence. Il vint enfin un moment où, devenue beaucoup plus nombreuse et plus puissante, elle parvint à faire triompher ses principes et ses tendances... Un grand nombre de fidèles en qui l'indulgence des prêtres plus âgés avait conservé les habitudes de la vie chrétienne, effrayés par la sévérité des principes que le jeune clergé suivait dans la pratique du ministère, et la jugeant à tort ou à raison excessive, rompèrent avec l'Église, s'éloignèrent des sacrements et vécurent, les uns dans une coupable indifférence à l'égard de la religion, les autres dans une opposition plus coupable encore. M. Montault, en cette circonstance comme en tant d'autres, trouva dans la rectitude de son esprit et dans la droiture de son cœur une boussole qui le dirigea sûrement entre les deux écueils opposés d'une indulgence excessive et d'une sévérité exagérée ; et ces qualités lui inspirèrent des décisions aussi sages que celles qu'il aurait cherchées dans les meilleurs livres, et qui se trouvent aujourd'hui confirmées par les autorités les plus graves, et suivies généralement dans la pratique.

Mais il ne fit pas seul tout le bien qui s'est fait dans ce diocèse. La Providence lui donna pour aides des hommes dignes de coopérer à l'œuvre qu'il avait entreprise, et, chose remarquable, tous ces hommes se distinguèrent par les mêmes qualités que lui. Tous furent principalement des hommes de piété et de dévouement, tous apprirent, comme lui, beaucoup plus de choses au pied de leur crucifix que dans les livres. Il nous suffit de citer MM. Mongazon et Drouet, fondateurs, l'un du petit séminaire de Beaupréau, l'autre de celui de Combrée, le vénérable abbé Gruget, qui gouverna pendant plus d'un

demi-siècle la paroisse de la Trinité. Nous ne pouvons omettre ici le nom de M. Breton, qui aima et estima son digne évêque, jusqu'au point de lui résister, dans une circonstance où celui-ci, trompé par les anciennes prérogatives de son siège, excédait manifestement les limites de son pouvoir, en accordant dans un mariage une dispense que le Pape seul pouvait accorder; conduite qui les honora tous les deux, et qui valut au courageux curé de Saint-Maurice un bref de Rome avec cette adresse : *Acerrimo juris ecclesiastici propugnatori.*

Pour se faire une juste idée des fondations pieuses que le diocèse doit au zèle de M. Montault, il suffit de se rappeler qu'en arrivant il ne trouva que des ruines et que tout ce qui existe a été fait par lui. Je ne parle pas du grand et des petits séminaires. C'était en quelque sorte de droit. Mais nous citerons : pour l'éducation des enfants, le couvent des Ursulines, les sœurs de la Sagesse du vénérable Père de Montfort, ces admirables Frères de la doctrine chrétienne qui ont arraché à leurs adversaires mêmes les témoignages les plus glorieux et qui ont, par le seul ascendant de leurs vertus et par la perfection de leur méthode, attiré dans leurs écoles presque tous les enfants mâles de la ville d'Angers. Le diocèse lui doit encore l'établissement des retraites et des conférences ecclésiastiques, si utiles pour le développement de la science et de la piété dans le clergé, celui des retraites diocésaines, la fondation de la caisse des retraites ecclésiastiques. C'est à son zèle, et à la charité de ce saint personnage qui fit de son immense fortune un si noble emploi (1), que nous devons la maison du Bon-Pasteur. Il acquit par là des droits légitimes à la reconnaissance, non seulement du diocèse d'Angers, mais de l'Église tout entière, puisque c'est lui qui obtint du Souverain Pontife que la maison

(1) M. le comte Augustin Leroy de la Potherie de Neuville.

d'Angers fût élevée en généralat, et étendit sa juridiction sur toutes celles qu'elle fonderait à l'avenir.

M. Montault couronna dignement sa belle vie en appelant à Angers, comme prêtres auxiliaires, les Pères de la Compagnie de Jésus, dont l'influence s'est déjà fait si heureusement sentir dans ce diocèse, aussi bien parmi les fidèles que dans le clergé. La mort nous enleva trop tôt ce vertueux pasteur ; car quelques mois de plus dans sa vie nous auraient procuré une maison religieuse de plus, qui aurait singulièrement contribué à répandre dans ce diocèse l'esprit de science et de piété. Les Bénédictins de Solesmes, en effet, étaient ardemment désirés par ce saint évêque, dont l'âme vraiment sacerdotale comprenait admirablement tous les avantages spirituels que son cher diocèse pouvait retirer de la multiplication des ordres religieux.

Esprit-Benjamin Bancelin (1764-1842)

Né à Angers le 5 mai 1764, Esprit-Benjamin Bancelin fit ses études au collège de l'Oratoire. Il se maria le 21 mars 1786 avec Françoise-Jeanne-Marguerite Faultrier et exerça les fonctions de procureur au Présidial d'Angers. Au moment de la Révolution, M. Bancelin alla demeurer à Segré, où il remplit à diverses reprises des fonctions importantes. Il mourut à Segré en 1842. Dans son numéro du 7 janvier 1843, le *Journal de Maine-et-Loire* publia sur M. Bancelin une notice nécrologique due à la plume de son parent, M. Victor Godard-Fautrier. Nous la reproduisons à cause de son intérêt.

Segré vient de perdre M. Esprit-Benjamin Bancelin, décédé dans la nuit du 27 au 28 décembre 1842, à l'âge de 78 ans. Comme il a rendu des services au pays, nous devons à sa mémoire quelques lignes de reconnaissance, qui ne seront pas d'ailleurs sans intérêt pour l'histoire locale, car son mérite et sa longue carrière lui ont permis